

11 - Exercice 2014 - Budget annexe du Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées (SSADPA) - Affectation des résultats de l'exercice 2013 en application de la nomenclature M22

M. l'Adjoint DEVESA, Rapporteur : Le budget annexe du SSADPA est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 qui stipule notamment que :

- le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant ;

- le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé est affecté par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Tels que calculés dans les tableaux ci-annexés, les résultats de l'exercice 2013 du budget annexe du SSADPA sont les suivants :

I - Section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2012	+ 171 994,05 €	(1)
- Réalisations 2013 :		
Dépenses réalisées	- 24 293,91 €	
Recettes réalisées	<u>+ 23 842,35 €</u>	
	- 451,56 €	(2)
- Résultats de clôture 2013	+ 171 542,49 €	(1)+(2)=(3)

II - Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2012 (*)	+ 67 642,48 €	(1)
- Réserve de compensation disponible au 31/12/2012 (*)	+ 46 916,23 €	(2)
(*) après affectation des résultats notifiée par l'Agence Régionale de Santé et décidée par le Conseil Municipal du 17/06/2013		
- Réalisations 2013 :		
Dépenses réalisées	- 570 008,51 €	
Recettes réalisées	<u>+ 563 828,64 €</u>	
Résultat de l'exercice	- 6 179,87 €	(3)
- Résultat de clôture 2013 :		
Résultat d'exploitation 2013	61 462,61 €	(1)+(3)
Réserve de compensation disponible au 31/12/2013	46 916,23 €	(2)

Affectations

Au vu des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22, la réserve des plus values nettes doit être dotée lors de l'affectation des résultats en n+1 du montant des plus values réalisées sur les cessions de l'exercice N.

Au cours de l'exercice 2013, un montant de 10 500 € a été comptabilisé au titre de plus values sur cessions de véhicules et doit donc faire l'objet d'une affectation au compte 1064 - Réserves des plus values nettes. Il y a lieu donc de procéder à cette affectation.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à reprendre en recettes au budget annexe du SSADPA :

- le résultat de clôture de l'exercice 2013 de la section d'investissement soit 171 542,49 € : les crédits disponibles pour une affectation ultérieure s'élèvent donc à 171 542,49 €

- le résultat de clôture de l'exercice 2013 de la section de fonctionnement soit 61 462,61 € auquel s'ajoute un montant de 46 916,23 € disponible au titre de la réserve de compensation

- à se prononcer sur l'affectation proposée de 10 500 € au compte 1064 réserve des plus values nettes

- et en cas d'accord, à inscrire dans la décision modificative n° 1 de l'exercice 2014 les crédits afférents comme indiqué dans le tableau ci-après :

Imputations		Dépenses	Recettes
001/001 CS 50000	Excédent d'investissement reporté		171 542,49 €
10/1064 CS 50000	Réserve des plus values nettes		10 500,00 €
Total investissement			182 042,49 €
002/002 0057034 CS 50000	Réserve de compensation disponible au 31/12/2013		46 916,23 €
002/002 CS 50000	Excédent fonctionnement reporté		61 462,61 €
002/002 CS 50000	Affectation des résultats 2013 (réserves des plus values nettes)		- 10 500,00 €
Total fonctionnement			97 878,84 €

BUDGET ANNEXE SSADPA

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2013

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales A	23 854,00	551 083,00	574 937,00
	Titres de recettes émis* B	23 842,35	563 828,64	587 670,99
	dont rattachements C		0,00	0,00
	Restes à réaliser D	0,00		0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales E	34 354,00	620 083,00	654 437,00
	Engagements F	24 293,91	570 008,51	594 302,42
	Mandats émis* G	24 293,91	570 008,51	594 302,42
	dont rattachements H		0,00	0,00
	Dépenses engagées non mandatées I=F-G	0,00		0,00
	Dépenses engagées non rattachées J=F-G		0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (1)				
<u>Solde d'exécution</u>				
	Excédent B-G			
	Déficit G-B	451,56	6 179,87	6 631,43
<u>Solde des restes à réaliser</u>				
	Excédent D-(I+J)			
	Déficit (I+J)-D			
RESULTAT REPORTE (2)	Excédent	0,00	0,00	0,00
	Déficit			
RESULTAT CUMULE (1+2)				
	Excédent			0,00
	Déficit	451,56	6 179,87	6 631,43

* après déduction des annulations de titres et de mandats

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (HORS RESTES A REALISER)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT OU EN RESERVE DE COMPENSATION (2)	SOLDE D'EXECUTION (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2013 (1)+(2)+(3)
INVESTISSEMENT	171 994,05		-451,56	171 542,49
FONCTIONNEMENT	88 720,92	-21 078,44	-6 179,87	61 462,61
RESERVE COMPENSATION	25 837,79	21 078,44		46 916,23
TOTAL	286 552,76	0,00	-6 631,43	279 921,33

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques, pas d'oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.